

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2016**

Convocation : le 28 juin 2016

Affichage : le 28 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 22 dont 14 présents et 18 votants pour la délibération n°1, 13 présents et 18 votants pour la délibération n°2, 14 présents et 19 votants pour les délibérations suivantes et jusqu'à la fin du conseil.

L'an deux mille seize, le 4 juillet, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'école élémentaire de Louvigny.

Etaient Présents : MM Patrick LEDOUX, Didier AUXEPAULES, Philippe CAPOEN, Jacques CHAPELIERE, Pascal JOUIN, Emmanuel LESOUF, Camille LOVENOU, Alain TRANCHIDO et Mmes Anne-Françoise ASSIMINGUE, Aurélie GODARD, Edithe HAMEL, Anne-Marie LAMY, Emmanuelle MARION, Magalie RUAULT.

Absents excusés : Chantal BLANCHETIERE, Guylaine DUPORT, Christophe GRIMONPON, Marianne LAINE-PINCHART, Jacques LAMOUREUX, Henry PEYRONIE, Anne-Marie ROBERT, Eléonore VEVE.

Pouvoirs : De Chantal BLANCHETIERE à Patrick LEDOUX  
De Jacques LAMOUREUX à Edithe HAMEL  
D'Henri PEYRONIE à Didier AUXEPAULES  
D'Anne-Marie ROBERT à Jacques CHAPELIERE

Secrétaire de Séance : Jacques CHAPELIERE

### Points d'actualités :

#### EVENEMENTS PASSES :

- Jeudi 9 juin 2016 à 18h30 : cérémonie pour marquer le lancement du prochain programme de coopération décentralisée et signature de l'engagement de Louvigny en présence de représentants du canton de Kornaka au Niger, à Mondeville.
- Vendredi 10 juin : accueil du Député-Maire de Kornaka sur la commune
- Vendredi 17 juin, à partir de 19h : apéro-spectacle organisé par CoCiSol, place Marlène Dietrich
- Samedi 25 juin 2016 de 9h à 12h30 : collecte d'anciens meubles et équipements électriques, place François Mitterrand
- Samedi 25 juin, de 11h30 à 17h : kermesse de fin d'année des écoles
- Mardi 28 juin 2016 à 18h30 : pot de fin d'année avec le personnel communal et les partenaires (écoles et centre de loisirs)

#### EVENEMENTS FUTURS :

- Jeudi 14 juillet 2016 à 9h30 : commémoration de la Fête Nationale, au Monument aux Morts de la commune
- Dimanche 17 juillet 2016 à 17h30 : commémoration de la libération de la commune, devant le Monument Canadien de Louvigny, puis devant la stèle du pont de Bretteville-sur-Odon à 18h, suivis d'un pot
- Prochain Conseil municipal le 12 septembre

### **1. Enfance/Jeunesse : Projet Educatif Local**

Madame Magalie Ruault, maire-adjoint à l'enfance et à la jeunesse, rappelle que l'enfance et la jeunesse sont la priorité de l'action municipale. Suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès 2013 et la signature d'un Projet Educatif de Territoire, mais également dans la continuité des conventions d'objectifs passés d'une part avec la Ligue de l'Enseignement (pour le centre de loisirs et les activités périscolaires) et la Mutualité Française (pour le RAM), il a été souhaité qu'un projet global apporte une cohérence et une référence dans la définition d'une politique éducative partagée.

Le Projet Educatif Local (PEL) est un outil permettant à tous les partenaires éducatifs de formuler des orientations et des objectifs communs, de s'approprier une culture et un langage partagé pour organiser et gérer des actions complémentaires et en cohérence avec les besoins des enfants et de leurs familles.

Suite à la présentation de la synthèse du Projet Educatif Local par Monsieur Samuel HANTRAYE de la Ligue de l'Enseignement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le Projet Educatif Local de Louvigny, issu d'une dynamique de concertation avec les partenaires locaux, qui fixe les principes de la politique éducative à Louvigny et les objectifs opérationnels des orientations prioritaires du projet. Ces orientations sont :
  - Assurer la continuité éducative des jeunes (de 0 à 25 ans) en lien avec le territoire ;
  - Favoriser le vivre ensemble.
- S'engage à placer le Projet Educatif Local au cœur de la politique municipale et à en appliquer les valeurs et objectifs, dans un principe de co-éducation, en faveur de l'épanouissement, du bien-être et de la réussite de tous les enfants et jeunes de Louvigny.
- Adopte dans cette perspective le Projet Educatif de Louvigny pour 2016-2019 tel que présenté en synthèse annexée à la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## **2. Personnel : Création de postes d'agents contractuels**

Madame Blanchetière, Maire-Adjoint aux Finances et au personnel communal propose aux membres du Conseil Municipal la création de postes d'agents contractuels à temps complet et non complet pour l'année scolaire 2016-2017.

Pour le gymnase, les écoles maternelle et élémentaire : 1 poste à temps complet et 6 postes à temps non complet pour le ménage complémentaire au gymnase, les services de cantine, les temps d'activités périscolaires, la garderie et l'étude surveillée, avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires en cas de besoin.

**Adopté à l'unanimité**

## **3. Avis sur l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (communauté urbaine) issu de la fusion de la communauté d'agglomération Caen la mer, de la communauté de communes Entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen et de l'extension à la commune de Thaon**

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 dispose que le Préfet doit mettre en œuvre au 1er janvier 2017 un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le projet de SDCI pour le Calvados a été présenté par le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015. L'ensemble des communes et EPCI du département avaient été saisis afin d'émettre un avis sur ce premier projet. Ainsi, la commune de Louvigny avait été saisie par courrier le 19 octobre 2015, et le Conseil municipal avait délibéré le 14 décembre 2015 en rendant un avis favorable au projet (délibération 14.383.15.53).

Les avis exprimés ont contribué aux réflexions de la CDCI qui a été appelée à approuver un nouveau projet de SDCI. Ainsi, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale finalisé a été publié par arrêté préfectoral du 23 mars 2016.

Dès sa publication, il appartient au Préfet de définir par arrêté, pour la mise en œuvre du schéma, la fusion d'EPCI dont l'un au moins est à fiscalité propre.

C'est l'objet de l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 qui établit le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (communauté urbaine) constitué par la fusion des EPCI à fiscalité propre suivants, et par son extension à la commune de Thaon :

- Communauté d'agglomération de Caen la mer composée des communes de :
  - Authie
  - Bénouville
  - Biéville-Beuville
  - Blainville sur Orne

- Bretteville sur Odon
- Caen
- Cambes en Plaine
- Carpiquet
- Colleville-Montgomery
- Colombelles
- Cormelles le Royal
- Cuverville
- Démouville
- Epron
- Eterville
- Fleury sur Orne
- Giberville
- Hermanville sur mer
- Hérouville Saint Clair
- Ifs
- Lion sur mer
- Louvigny
- Mathieu
- Mondeville
- Mouen
- Ouistreham
- Périers sur le Dan
- Saint André sur Orne
- Saint Aubin d'Arquenay
- Saint Contest
- Saint Germain la Blanche Herbe
- Sannerville
- Tourville sur Odon
- Verson
- Villons les Buissons

- Communauté de communes Entre Thue et Mue composée des communes de :

- Bretteville l'Orgueilleuse
- Brouay
- Cairon
- Cheux
- Le FresneCamilly
- Le Mesnil Patry
- Putot en Bessin
- Rosel
- Rots
- Saint-Manvieu-Norrey
- Sainte Croix Grand-Tonne

- Communauté de communes Plaine Sud de Caen composée des communes de :

- Bourguébus
- Garcelles-Secqueville
- Grentheville
- Hubert-Folie
- Rocquancourt
- Saint-Aignan de Cramenil
- Soliers
- Tilly-la-Campagne

Ce projet de périmètre est étendu à la commune de Thaon qui appartient à la communauté de communes d'Orival.

L'arrêté préfectoral mentionne par ailleurs que le nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion appartiendra à la catégorie des Communautés urbaines.

Ce projet de périmètre est soumis à l'accord des conseils municipaux des communes et à l'avis des conseils communautaires des EPCI concernés, lesquels disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut, la position est réputée favorable.

Le Conseil municipal de Louvigny, réuni le 4 juillet 2016, amène les observations suivantes :

- Le Conseil municipal relève qu'aucun scénario alternatif à celui proposé en décembre 2015 n'a été présenté aux conseils municipaux, ni aucune étude d'impact relative à la nouvelle carte et ses conséquences pour les habitants. Un avis est donc demandé au conseil municipal sans explications complémentaires sur la cohérence territoriale du nouveau périmètre intercommunal. Ce manque d'informations est déploré. Il ne peut favoriser une appropriation et une identification des habitants à ce nouveau périmètre.
- Il est cependant relevé que ce périmètre peut être appréhendé comme une étape avant la définition d'un nouveau périmètre territorial plus large et cohérent, à l'échelle du bassin de vie. La dynamique intercommunale et la mutualisation sont, sur le principe, des objectifs appréciés.
- Pour éviter un éloignement des citoyens, ce renforcement de l'intercommunalité doit se réaliser par l'intégration des élus municipaux dans la vie de la future communauté urbaine (conseil, commissions et groupe de travail communautaires).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

CONSIDERANT le projet de périmètre porté par un arrêté préfectoral du 4 mai 2016 transmis par M. le Préfet du Calvados par courrier reçu par la commune de Louvigny le 6 mai 2016 et annexé à la présente délibération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Emet un avis favorable sur le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale qui serait constitué par la fusion de la communauté d'agglomération Caen la mer et des communautés de communes Entre Thue et Mue et Plaine Sud de Caen et par son extension à la commune de Thaon, tel que transmis par M. le Préfet du Calvados par courrier reçu le 6 mai 2016 et annexé à la présente délibération,
- Souhaite transmettre au Préfet cet avis accompagné des réserves énoncées ci-dessus.

**Adopté.**

**6 voix pour.**

**4 voix contre.**

**9 abstentions.**

#### **4. CLECT Caen la mer : RAPPORT D'EVALUATION N°1-160622 (TRANSFERT DE CHARGES LIEES A LA MUTUALISATION)**

Caen la mer informe les membres du Conseil municipal qu'en date du 22 juin 2016, la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de Caen la mer a décidé du montant des charges nettes transférées concernant la poursuite du transfert de charges du personnel liées à la mutualisation entre la Ville de Caen et Caen la mer.

En application de l'article 1609 nonies du C du code Général des Impôts (CGI), il est notifié à la commune de Louvigny la présente décision et il est demandé au Conseil municipal d'approuver le présent transfert de charge.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les transferts de charges concernés :

Rapport n°1 – 160622 – Transfert de charges liées à la mutualisation (charges de personnel, périmètre « bâtiments-ateliers techniques » et charges associées)

Le processus de mutualisation des services entre la Ville de Caen et Caen la mer engagé en octobre 2014 se poursuit. Au 1er janvier 2016, la mutualisation des services prend en compte le transfert de 262 emplois permanents.

L'arrivée à son terme du contrat de maintenance des bâtiments de la Communauté d'Agglomération offre l'opportunité de mutualiser les personnels et matériels dédiés à l'entretien et à la maintenance du patrimoine bâti de chaque structure dans une recherche de valorisation des technicités et de d'organisation des ateliers techniques. La reprise en régie de ces missions permet d'une part, une économie sur la fourniture des fluides et les travaux de maintenance et d'autre part, d'assurer une harmonisation des procédures d'entretien et d'astreintes techniques sur les différents sites gérés. 99 emplois budgétaires sont concernés par ce transfert, auquel il sera procédé au 1er juillet 2016.

Pour l'année 2016, le montant des charges de personnel liées à la mutualisation au 1er juillet 2016 est fixé à

1 893 836,03€. A partir de 2017, le montant annuel des charges de personnel est fixé à 3 787 672,06€. Les charges associées au total des transferts réalisés ont été évaluées à 131 490,89€ en 2016 et 262 981,79€ à compter de 2017.

Vu l'article 1609 nonies C du CGI,

La CLECT, après avoir délibéré le 22 juin 2016 :

- Fixe le montant des charges nettes transférées de la Ville de Caen à Caen la mer telles qu'indiquées précédemment.
- Demande aux communes membres de Caen la mer d'acter la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de prendre acte de la délibération de la CLECT réunie le 22 juin 2016.

**Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.**

## **5. Questions diverses**

- Distribution du nouveau numéro du journal municipal, le Loupy, en même temps que le dernier Bleu Trèfle. Le prochain Loupy portera sur les 30 ans des services périscolaires de garderie et de cantine sur Louvigny et sur le Projet Educatif local nouvellement adopté.

- Un registre d'observations à consulter à la mairie est disponible sur le Plan de Prévention Multi-risques de la Basse vallée de l'Orne. En effet, une phase de concertation est ouverte. Une réunion publique sera également organisée par la Préfecture à la salle des fêtes de Louvigny le 10 octobre 2016 à 18h.

- La traditionnelle fête de la Saint Côme à Louvigny, organisée les 3 et 4 septembre prochain, sera consacrée aux 40 ans du jumelage avec Feniton (Angleterre). Un programme dense et réjouissant est prévu. Un stage de danse traditionnelle anglaise sera proposé le 1<sup>er</sup> septembre afin de s'initier et de pouvoir danser lors de la fête. Une délégation d'amis anglais a confirmé sa présence.